

Fondation Institut de Recherche pour le Développement Durable et les Relations Internationales (IDDRI)

Fondation reconnue d'utilité publique

27, rue Saint-Guillaume
75337 PARIS cedex 07

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Fondation Institut de Recherche pour le Développement Durable et les Relations Internationales (IDDRI)

Fondation reconnue d'utilité publique

27, rue Saint-Guillaume
75337 PARIS cedex 07

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Institut de Recherche pour le Développement Durable et les Relations Internationales (IDDRI) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 20 de l'annexe des comptes annuels : dérogation à une prescription comptable relative à la comptabilisation en produits d'exploitation des revenus générés par des actifs financiers nantis (bons à moyen terme).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

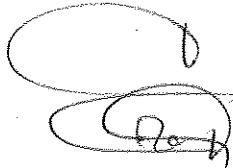
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :			31/12/2018	31/12/2017	
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMobilisations incorporelles	31	Frais d'établissement					
			Frais de développement					
			Concessions, brevets et droits similaires					
			Fonds commercial (1)					
			Autres immobilisations incorporelles	13 290		13 290		
			Immobilisations incorporelles en cours					
	IMMobilisations corporelles	31	Avances et acomptes					
			Terrains					
			Constructions					
			Installations techniques, matériel et outillage industriels					
ACTIF FINANCIER(2)	IMMobilisations financières(2)	31	Autres immobilisations corporelles	77 880	66 258	11 622	11 352	
			Immobilisations grevées de droit					
			Immobilisations en-cours					
			Avances et acomptes					
			Participations					
	DIVERS	32	Créances rattachées à des participations					
			T.I.A.P					
			Autres titres immobilisés					
			Prêts					
			Autres immobilisations financières					
		Total (I)	91 170	66 258	24 912	11 352		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	32	Matières premières, approvisionnements					
			En-cours de production de biens et services					
			Produits intermédiaires et finis					
			Marchandises					
	CRÉANCES (3)	33	Avances et acomptes versés	837		837	642	
			Usagers et comptes rattachés		7 493	7 493	32 266	
			Comptes affiliés					
	DIVERS	34	Autres créances	7 663 146		7 663 146	6 554 051	
			V.M.P	12 500 000		12 500 000	12 500 000	
			Instruments de trésorerie					
COMPTES DE RÉGULARISATION	CHARGES	35	Disponibilités	2 993 151		2 993 151	3 657 632	
			Charges constatées d'avance (3)	272 193		272 193	54 497	
			Total (II)	23 436 820		23 436 820	22 799 088	
	INTÉRÉTS	36	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
			Primes de remboursement d'obligations (IV)	4 568		4 568	27 481	
			Ecarts de conversion actif (V)					
		TOTAL GENERAL (I à V)	23 532 558	66 258	23 466 300	22 837 921		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an				
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre						

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2018	31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES			
	Fonds associatifs sans droit de reprise		1 983 429	1 983 429
	Ecarts de réévaluation		596 745	596 745
	Réserves		-123 718	-124 441
	Report à nouveau		392	723
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)			
FONDS ASSOCIATIFS	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	Apports	40		
	Legs et donations			
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme			
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
	Ecarts de réévaluation			
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
	Provisions réglementées			
	Droits des propriétaires (commodat)			
	Total (I)		2 456 848	2 456 456
FONDS DÉDIES	Sur subventions de fonctionnement	41		
	Sur autres ressources			
	Total (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	42	4 568	17 248
	Provisions pour charges			
	Total (III)		4 568	17 248
DETTES (1)	Emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		12 500 000	12 500 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	619 999	320 625
	Dettes fiscales et sociales		283 138	293 021
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		2 832 197	2 007 151
	Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	44	4 730 625	5 243 752
	Total (IV)		20 965 960	20 364 548
	Ecarts de conversion passif	(V) 44	38 925	-332
	TOTAL GENERAL (I à V)		23 466 300	22 837 921
	Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		12 500 000	19 219 728
	Dont à moins d'un an		8 465 960	1 144 820
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques			

COMPTE DE RESULTAT

			Note	31/12/2018	31/12/2017
Nombre de mois de la période				12	12
				Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue	biens				
	services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
Cotisations					
Dons					
Legs et donations					
Autres produits					
				Total des produits d'exploitation (1) (I)	4 486 135
					3 954 914
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes (3)					
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements sur immobilisations					
Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
				Total des charges d'exploitation (2) (II)	4 502 437
					4 611 781
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					-16 302
					-656 867
OPÉATIONS EN COMMUN					
Excédent attribué ou déficit transféré			(III)		
Déficit supporté ou excédent transféré			(IV)	52	
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
				Total des produits financiers (V)	35 383
					690 868
CHARGES FINANCIERES					
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
				Total des charges financières (VI)	18 690
					32 728
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					16 693
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					392
					1 272

COMpte DE RESULTAT

		Note	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	55		
	Total des produits exceptionnels (VII)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	56		550
	Total des charges exceptionnelles (VIII)			550
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				-550
(IX)	Impôts sur les bénéfices	58		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	59		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées			
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)		4 521 518	4 645 782
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)		4 521 127	4 645 059
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)				392
				723

Renvois	(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont crédit bail mobilier		
		Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits	Bénévolats		110 650	116 800
	Prestations en nature		110 650	116 800
	Dons en nature	Total	110 650	116 800
Charges	Secours en nature		110 650	116 800
	Mise à disposition gratuite de biens et services		110 650	116 800
	Personnel Bénévole	Total	110 650	116 800

Annexe

Note 10 - Faits caractéristiques

Faits marquants de l'exercice

- **Obtention d'un financement de l'*International Climate Initiative* du Ministère de l'environnement allemand « NDCs pathways and Policies after the Paris Agreement » pour un montant de 2,855k€.** Ce financement est réparti entre l'Iddri, coordinateur du projet, à hauteur de 1 090k€ et ses 6 partenaires/pays pour un montant de 1 764k€. Les financements destinés à être reversés aux partenaires ont été enregistrés au passif du Bilan en application des règles comptables détaillées dans la Note 20.
- **Prolongation par voie d'avenant de la durée du financement Labex IDGM+:** L'échéance, initialement prévue à décembre 2019, a été reportée à fin 2022. Le montant du financement reste inchangée. Une nouvelle évaluation du Labex a été menée en 2018, si elle est positive, elle permettrait d'obtenir un montant de financement additionnel sur cette période.
- **Mise en place d'un nouvel outil de suivi financier des projets :** un nouvel outil a été mis en place pour permettre aux gestionnaires de projet de faire un suivi budgétaire et RH de leurs projets. Compte tenu du nombre important de financeurs, et des règles différentes de prise en charge des dépenses, cet outil a dû être testé sur l'année, il sera déployé auprès des équipes en 2019.
- **Dérogation au méthode comptable :** celle ci a été mise en place afin de présenter un résultat d'exploitation fidèle à la volonté du financeur AFD et à la réalité économique de la Fondation. Celle-ci est expliquée dans la partie des annexes relative aux normes de présentation des comptes.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, en présumant de la continuité de l'exploitation, sur la base des dispositions du "plan comptable Association, Fondations" conforme à l'arrêté interministériel portant homologation des règlements 99-01 et 99-03.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes (à l'exception du changement de présentation du compte de résultat explicité dans la note « dérogation à une prescription comptable »), d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

⇒ **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production nécessaire à la mise en état d'utilisation de ces biens après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

⇒ **Frais de recherche et développement**

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées.

⇒ **Amortissements et dépréciation des actifs**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que la fondation entend en faire.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

⇒ Subventions

Les subventions et autres ressources sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques de chaque contrat et inscrites au compte de résultat.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisées en fonds dédiés.

Les subventions finançant un projet sur plusieurs années sont enregistrées pour le montant total notifié sur la durée totale du projet.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé, un produit constaté d'avance équivalent à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage est comptabilisé.

Principe de comptabilisation des subventions de recherche pour des consortiums internationaux :

Dans le cadre de ses travaux de recherche, la Fondation s'efforce de constituer des réseaux qu'elle coordonne et anime en mobilisant des moyens financiers adéquats. Certains financements obtenus pour le compte de consortium font l'objet de conventions signées avec un seul et unique représentant du Consortium, en l'occurrence l'Iddri. Les autres partenaires, parties prenantes du projet, indiqués dans le budget comme récipiendaires d'une partie de la subvention, ne sont toutefois pas signataires de la convention.

Compte tenu du fait que les financements perçus par l'Iddri ne viennent pas couvrir les activités de la Fondation mais sont reversés aux partenaires pour couvrir leurs propres activités de recherche, il a été décidé de comptabiliser la part des financements dédiée aux partenaires en dettes au passif du Bilan et non dans les produits d'exploitation.

Ø Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont établies sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.

En cas de financement d'un bien décomposable, ces subventions sont par ailleurs ventilées proportionnellement entre les différents composants. Leur reprise intervient alors au même rythme que l'amortissement des composants.

Ø Crédits

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Les subventions à recevoir affectées au financement d'un projet achevé à la clôture de l'exercice, et dont la notification de financement initiale est supérieure au total des dépenses affectées au projet depuis son démarrage, font également l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base du risque de non versement des subventions ne couvrant aucune dépense engagée.

Ø Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la structure, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dérogations à une prescription comptable

Pour des raisons de règles comptables, les intérêts de ce placement du prêt nanti accordé par l'AFD ont été jusqu'à maintenant comptabilisés en produits financiers mais ceux-ci doivent être entendus comme des produits d'exploitation en tant que ressources du projet.

Aussi à ce titre, il est pertinent d'appliquer l'article L.123-14 du code de commerce qui prévoit l'application de dérogations au plan comptable :

« Si, dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat, il doit y être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise. »

Ces dérogations ne peuvent être appliquées que dans des circonstances tout-à-fait exceptionnelles et justifiées, ce qui est le cas ici.

En effet, l'AFD se positionne clairement en financeur de l'activité de l'IDDRi, plus spécifiquement les charges de fonctionnement d'exploitation de la fondation. Le moyen utilisé par l'AFD pour financer la fondation, à savoir un prêt nanti, ne doit pas remettre en cause le "sens" du financement et sa réelle nature, à savoir l'exploitation.

L'article 2 de la convention de financement liant l'AFD à l'IDDRi précise d'ailleurs « L'emprunteur s'engage à ce que les fonds soient exclusivement affectés à la constitution de l'ACTIF NANTI dont les revenus reviendront à l'EMPRUNTEUR pour être affectés à la couverture des charges annuelles de l'IDGM ». L'AFD aurait pu choisir d'autres modalités de financement plus classiques telles que le versement de subventions en particulier. Ces financements auraient alors été comptabilisés en produits d'exploitation.

Le choix du mode de financement de la fondation par l'AFD lui est propre. Le prêt nanti accordé permet ainsi le financement de l'IDDRi en tenant compte des propres contraintes de fonctionnement de l'AFD (institution bancaire). Il vise aussi à pérenniser dans le temps les revenus de l'IDDRi, afin de couvrir une partie de ses charges d'exploitation chaque année sur la durée du financement accordée (15 ans).

Il s'agit donc de produits financiers (proche d'un abandon de revenus ou d'un usufruit) issus de l'allocation d'un patrimoine. Afin de présenter un résultat d'exploitation plus fidèle à l'objectif du financeur et à la réalité des équilibres économiques des activités de la fondation, il a donc été décidé de reclasser les produits financiers en produits d'exploitation.

A compter de l'exercice 2018, le revenu du prêt de l'AFD de 589 K€ est donc comptabilisé en produit d'exploitation permettant par ailleurs d'avoir une présentation des comptes identiques à la FERDI, bénéficiaire du même prêt.

Impact sur les comptes :

Libellé	Avant retraitement	Retraitement	Après retraitement
Résultat d'exploitation	- 605 567	+ 589 265	- 16 302
Résultat Financier	+ 605 958	- 589 265	16 693

Modification de présentation ou d'évaluation

Aucune autre modification de présentation ou d'évaluation significative ne mérite d'être signalée

Note 31 - Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
		13 290		13 290
	Total	13 290		13 290
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles				
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
	Total	71 366	6 514	77 880
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations				
- Crédances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières				
	Total			
	Total général	71 366	19 804	91 170

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
	Total			
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles				
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
	Total	60 013	6 245	66 258
	Total général	60 013	6 245	66 258

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+	+	+
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+	13 290	+
Dotation de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 13 290	=	= 13 290

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	71 366	60 013	11 352
Réévaluation de l'exercice	+	+	+
Investissements de l'exercice	+	6 514	+
Dotation de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 77 880	= 66 258	= 11 622

Modes et durées d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Nature de l'immobilisation	Amortissement	Durée amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Détail des acquisitions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
Autres immobilisations incorporelles			
afi logiciel analytique	3 510		
afi développement	4 440		
AFI DEVELOPPEMENT	2 340		
AFI DEVELOPPEMENT	3 000		
Total	13 290		
Autres immobilisations corporelles			
MISCO DELL LATITUDE 5480 HW	1 341		
MISCO 2 DELL LV MHS	2 889		
MISCO PC LUT DB + CLAVIERS	2 284		
Total	6 514		
Total général	19 804		

Note 32 - Stocks

La structure ne possède aucun stock significatif.

Note 34 - Crédits

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Note 35 - Divers

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du CMP (coût moyen pondéré). Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

A la clôture de l'exercice, la fondation possède :

- un Bon à terme négociable à capital garanti (4 250 000 €) à échéance du 28/03/2023 dont le taux de rendement varie de 77% des performances d'un index de référence à 4% par an,
- un Bon à terme négociable à capital garanti (8 250 000 €) à échéance du 28/03/2023 dont les intérêts sont versés chaque année en fonction de taux déjà fixés allant de 5,08% à 5,28 %.

Aucune plus ou moins-value potentielle n'est donc constatée à la clôture de l'exercice.

Note 40 - Fonds associatifs et réserves

Fonds propres

Les fonds propres de la fondation sont constitués des éléments suivants :

1) Apport sans droit de reprise

Il s'agit de la valeur de la dévolution de l'actif de l'association IDDRi en date du 18/05/2010.

Le montant de cet apport est de 550 691,49 €.

2) Fonds consomptibles

Nature de la dotation de la fondation :

La Fondation IDDRi en tant que fondation reconnue d'utilité publique dispose librement des biens constituant la dotation pour l'accomplissement de son objet : il s'agit d'une fondation à dotations consomptibles.

De ce fait, les ressources de la fondation se composent non seulement des revenus de la dotation, mais aussi de la partie de cette dernière qui peut être consacrée statutairement au financement des actions de la fondation.

Traitement comptable des dotations.

En cas de déficit, les dotations ou fraction de dotations consomptibles donnent lieu à la comptabilisation d'un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice en contrepartie d'un compte de passif « Autres fonds propres - dotations consomptibles inscrites au compte de résultat ».

En 2018, aucun déficit n'a été imputé sur la dotation consomptible.

Solde au 01/01	Dotation	Reprise	Solde au 31/12
1 432 737 €	0 €	0 €	1 432 737 €

3) Réserves

Le compte de réserve est doté d'un montant de 596 745,42 €

4) Report à nouveau

Le report à nouveau apparaît débiteur et, après affectation aux réserves, s'élève à -123 718,02 €.

Note 41 - Fonds dédiés

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisées en fonds dédiés.

Fonds dédiés IDGM (Initiative pour le Développement et la Gouvernance Mondiale)

Dans le cadre d'un contrat d'objectif signé le 06/02/2008 avec L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD), un prêt de 12 500 K€ a été accordé à la Fondation IDDR.

En contrepartie de ce prêt, la Fondation IDDR a souscrit à des bons moyens termes d'un même montant dont les revenus de placement devront être affectés à la couverture des charges annuelles de l'IDGM.

Les revenus non utilisés sont reportés en fonds dédiés

L'ensemble des revenus financiers de 2018, d'un montant de 589 265,45 €, a été affecté à la couverture des charges annuelles de l'IDGM, augmentées des charges de structure plafonnées à 28% des dépenses engagées.

Par ailleurs afin de couvrir l'excédent de dépenses liées à l'IDGM, il a été décidé de financer l'excédent des dépenses sur les ressources propres de la fondation.

Au 31/12/18 les fonds dédiés à l'IDGM, s'élèvent à 0 €

Note 42 - Provisions pour risques et charges

Engagement en matière d'indemnités de départ en retraite

Les indemnités de fin de carrière ne donnent pas lieu à une provision et sont présentés dans la note 60 "Autres informations : engagements hors bilan".

Note 43 - Dettes

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an hormis un prêt accordé par L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD).

Ce prêt a été accordé à la Fondation IDDR sur les bases suivantes :

- Montant : 12 500 000 €
- Intérêt : le prêt est consenti sans intérêts
- Durée du prêt : Remboursable en fine au bout de 15 ans à la date anniversaire en une seule échéance du capital
- Nantissement : La Fondation IDDR s'est engagé à garantir sous forme d'ACTIF NANTI le paiement à bonne date du crédit.

Les revenus des fonds nantis déposés reviendront à la Fondation IDDR pendant toute la durée du prêt. Ces fonds sont enregistrés comptablement enregistrés en autres produits car ils contribuent à financer les charges d'exploitation. Ils sont ainsi assimilés à une subvention d'exploitation.

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	12 500 000		12 500 000	
Total	12 500 000		12 500 000	

Note 44 - Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
PCA DONS.GRDF	01/01/2019		40 000		
PCA CONVENTION H2020 VALU	01/01/2019		374 769		
PCA CONVENTION MAA ASNBC	01/01/2019		12 500		
PCA CONVENTION ADEME ASN B	01/01/2019		10 000		
PCA CONVENTION MTES ASN B C	01/01/2019		10 000		
PCA CONVENTION H2020 ASUF	01/01/2019		44 134		
PCA CONVENTION PRIMAT ATY	01/01/2019		100 000		
PCA CONVENTION AVENANT AF	01/01/2019		110 000		
PCA CONVENTION AFB BIODI	01/01/2019		175 374		
PCA CONVENTION CDC	01/01/2019		10 000		
PCA CONVENTION MTES ACTIO	01/01/2019		10 000		
PCA CONVENTION UICN MED	01/01/2019		11 020		
PCA CONVENTION AFD CACAO	01/01/2019		72 289		
PCA CONVENTION DIE	01/01/2019		4 800		
PCA CONVENTION H2020 CDLI	01/01/2019		21 684		
PCA CONVENTION KCOALKR	01/01/2019		13 552		
PCA CONVENTION ECF IT II	01/01/2019		34 260		
PCA CONVENTION IDB LAC	01/01/2019		37 954		
PCA UNF ICP HUB	01/01/2019		21 951		
PCA ADEME KNRJFR	01/01/2019		20 487		
PCA ECF KNRJ FR	01/01/2019		11 759		
PCA H2020 RIPPLES	01/01/2019		179 486		
PCA ANR STORISK	01/01/2019		120 209		
PCA MAVA AFRIK ACTIVITES	01/01/2019		293 596		
PCA MAVA AFRIK CONFRSE	01/01/2019		34 843		
PCA MAVA AFRIK COORD	01/01/2019		430 935		
PCA MAVA AFRIK-CP	01/01/2019		57 129		
PCA MAVA AFRIK-OC	01/01/2019		52 300		
PCA MAVA AFRIK-RSE	01/01/2019		144 617		
PCA ANR CIGOEF	01/01/2019		15 699		
PCA ANR MAVA INTER	01/01/2019		88 401		
PCA ETG GATES	01/01/2019		6 474		
PCA IASS PROGFORUM	01/01/2019		39 076		
PCA CONVENTION AFB BIODIV	01/01/2019		40 000		
PCA CONVENTION IASS IKI O	01/01/2019		439 408		
PCA SUEZ 2018-19	01/01/2019		25 000		
PCA ADEME PROSPECTIVE	01/01/2019		10 000		
PCA ECOLOGIC EUKI	01/01/2019		26 269		
PCA LABEX	01/01/2019		459 121		
PCA MAVA AFRIK CONF	01/01/2019		53 082		
PCA MTES OPL	01/01/2019		80 443		
PCA CONVENTION IKI CLIMAT	01/01/2019		988 006		
		Total	4 730 625		

Note 53 - Produits financiers

Les produits financiers de la structure sont principalement issus :

- | | |
|--|-----------|
| - des revenus des <u>actifs nantis</u> (*) : | 589 265 € |
| - des revenus de placements de trésorerie : | 6 492 € |
| - des gains de changes : | 11 642 € |

(*) Les actifs nantis sont constitués de bons à moyen termes émis par la BRED et le CREDIT AGRICOLE d'une valeur respective de 4250 K€ et 8250 K€. Ces revenus sont comptabilisés dans le poste « autres produits » au résultat d'exploitation en application de la dérogation exposée à la note 20.

Note 55 - Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la fondation mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Note 56 - Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la fondation mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Note 60 - Autres informations

Engagements financiers donnés

Dans le cadre de la convention d'ouverture de crédit signée avec l'AFD le 20/09/2007, la structure s'est engagée à garantir le prêt de 12 500 K€ qui lui a été accordé par un ACTIF NANTI d'une valeur identique.

Engagements financiers reçus

La structure n'a bénéficié d'aucun engagement en sa faveur.

Engagements financiers IDGM 2019

Engagements IDGM et IDGM+ 2019

Autres financeurs

Programme Biodiversité et écosystèmes	263 000 €	MTES, Vinci, AFD
Programme Climat	383 000 €	H2020, ANR, ECF, Ademe
Programme Gouvernance	385 000 €	ECDPM/Gates
Programme Océan	123 000 €	Maya, ANR
Initiative Politiques européennes agricoles	222 000 €	H2020, ECF, AFB, Fond [®] Primal, Ademe, Fond [®] Carasso, MTES, MAA
Initiative Mettre en œuvre les ODD	145 000 €	CGDD, Ademe
Initiative Gouvernance de la biodiversité	68 000 €	AFB, CDC
Initiative Gouvernance régionale des océans	100 000 €	IKI, AFB, PROG Forum
Initiative Relever l'ambition climat	137 000 €	IKI, Michelin, IDB, Ademe, IDB, FFEM
TOTAL	1 826 000 €	

Les budgets prévisionnels permettent d'obtenir le détail des montants indiqués ci-dessus.

Ce tableau représente la part des activités Idgm non financées sur projets (coûts indirects inclus).

IDGM

1- Le projet IDGM, incluant une grande partie des programmes de l'Iddri (hors activités portant sur les questions urbaines et la transition énergétique en France), qui est financé par le placement des fonds mis à disposition par l'Agence Française de Développement (12,5 M€) et par les autres financeurs de l'Iddri (ministères, entreprises, fondations philanthropiques, Commission européenne, etc.), est un projet dont la durée est celle du prêt soit 15 années à compter du 25 mars 2008.

La convention d'ouverture de crédit prévoit que l'Iddri s'engage à respecter un ratio de 28% entre frais de structure et charges opérationnelles afin de réserver la plus grande part des ressources au financement des activités de recherche, de valorisation et d'expertise.

Pour des raisons de règles comptables, les intérêts de ce placement sont comptabilisés non en produits financiers mais en produits d'exploitation en tant que ressources du projet.

2- Cette dynamique financière de l'IDGM a été complétée par des fonds du Grand Emprunt avec l'obtention en 2011 d'un projet LABEX (Laboratoire d'Excellence) nommé IDGM+, et doté de 10 millions d'euros sur 8,66 ans, associant l'Iddri, la Ferdi et le Cerd.

Une convention de préfinancement entre l'ANR et la Ferdi a été signée le 25 juillet 2011. La date de commencement du projet et de prise en compte des dépenses est fixée au 13 avril 2011. La Ferdi a été nommée partenaire coordinateur du projet ; à ce titre, elle reçoit et gère les fonds et les transfère aux autres partenaires conformément à des conventions de reversement.

La convention de reversement avec l'Iddri a été signée le 23 septembre 2011 et prévoit l'attribution de 35% du financement reçu au titre de la convention de préfinancement, soit un total de 3,5M€. La totalité de la convention a été enregistrée en comptabilité, un Produit constaté d'avance est enregistré chaque année pour reporter le solde du financement sur les années suivantes jusqu'à utilisation totale des fonds, initialement prévue le 12 décembre 2019, la date de fin a été reportée en 2017 au 31 décembre 2022 par voie d'avenant.

Spécificités

Par ailleurs, la fondation bénéficie de la mise à disposition gracieuse de personnel du CIRAD à hauteur de 1 ETP valorisés à 110 650 €.

En dehors de ces éléments, la fondation ne bénéficie pas de :

- la mise à disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations.
- la prise en charge de certaines dépenses

Engagement en matière d'indemnités de départ en retraite

Au moment du départ à la retraite de chacun de vos salariés, votre entreprise est tenue de lui verser des indemnités appelées "Indemnités de Fin de Carrière " ou encore " Indemnités de Départ à la Retraite ".

Le montant de ces indemnités peut résulter indifféremment de :

- o la convention collective à laquelle l'entreprise est rattachée,
- o l'accord collectif d'entreprise,
- o des contrats individuels de travail.

A défaut, l'accord interprofessionnel du 10 décembre 1977, rendu obligatoire par la loi dite de " mensualisation " du 19 janvier 1978, fixe un minimum légal, variable pour chaque salarié en fonction du montant de son dernier salaire et de son ancienneté dans l'entreprise.

L'article L123-13 du code du commerce impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, et d'en inscrire le montant en annexe de son bilan.

Hypothèses retenues pour l'évaluation

Les départs à la retraite sont à l'initiative des salariés

Paramètres économiques : L'augmentation annuelle des salaires est de 2%

Paramètres sociaux :

- o Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 62 ans.
- o Le taux de rotation retenu est de 17,5% par an jusqu'à 55 ans, 0% au-delà
- o Le taux de charges sociales patronales est de 58 % (incluant la taxe sur les salaires)

Paramètres techniques :

- o La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2012-2014
- o La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

Compte tenu de ces hypothèses le montant des engagements en matière indemnités de fin de carrière s'élève à 17 117 €.

Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	39	1
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	39	1

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations			
Créances rattachées à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Usagers et comptes rattachés	7 493	7 493	
Comptes affiliés			
Autres créances	7 663 146	7 663 146	
Totaux	7 670 639	7 670 639	

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers	12 500 000			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	619 999	619 999	12 500 000	
Dettes fiscales et sociales	283 138	283 138		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 832 197	2 832 197		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	4 730 625	4 730 625		
Total	20 965 959	8 465 959	12 500 000	

Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	17 248	4 569	17 249	4 568
Dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en cours				
Sur usagers et comptes rattachés				
Sur comptes financiers				
Autres dépréciations				